La revue municipale

Vol. 4, nº 2 - Automne - 2014

L'ÉTOILE

Municipalité de **Sainte-Anne-des-Lacs**

COURS ET ACTIVITÉS D'AUTOMNE

Hommage à une personne exceptionnelle

Les chroniques de nos services

Êtes-vous le bon voisin?

www.sadl.qc.ca | 450 224-2675

La nature à l'état pur!

Photo : Erika Bruderer

Billet de la *mairesse*

Une bonne partie de l'été est déjà derrière nous, en souhaitant que vous en ayez bien profité. On a bougé beaucoup depuis le début du printemps : l'inauguration de l'Île Benoit, une île exemplaire pour ses bandes riveraines, un endroit paisible au bord de l'eau, accessible par le Chemin Fournel, ainsi que le sentier d'hébertisme accessible par le Chemin des Martinets derrière le terrain de balle. Ce sont des endroits de nature exceptionnelle; profitez-en bien car ils sont pour vous.

L'automne est à nos portes : la rentrée au travail pour certains et la rentrée scolaire pour d'autres. Depuis quelques années, je constate l'accroissement de la population et j'étais plutôt intriguée à savoir combien nous étions d'habitants en 1974 quand je suis arrivée dans notre village. J'y suis arrivée un peu par hasard. Que voulez-vous ? Qui prend mari prend pays ! C'était comme ça à l'époque. Je n'ai aucun regret d'être venue m'installer dans notre belle municipalité car j'adore mon village et je constate, au fil de mes rencontres avec les citoyens, la qualité exceptionnelle des gens qui y habitent.

Après quelques recherches au niveau de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut et de Statistique Canada qui nous fournit des données aux quatre ans, pour la période entre 1971 et 1976, j'ai fait une moyenne et suis arrivée à 650 personnes. Vous pouvez vous imaginer pourquoi tout le monde se connaissait à l'époque. En janvier 2013, nous étions 3 567 personnes et depuis, il y a eu plusieurs naissances sur notre territoire; en fait, nous sommes la municipalité ayant eu un pourcentage le plus élevé de naissances en 2013, (49 bébés) de belles petites familles ! Vous auriez dû voir lors de la « Journée de la famille verte » ces beaux enfants accompagnés de leurs parents, les pique-niques, les clowns, les pompiers qui ont organisé des jeux pour les enfants et leur ont montré le maniement de certains équipements en les faisant participer. Les enfants ont adoré ! Merci aux organisateurs pour ces magnifiques activités communautaires.

Alors que les jeunes familles s'installent de plus en plus dans notre belle municipalité, les baby-boomers, quant à eux, anticipent une heureuse retraite chez nous.

Les « Journées de la Culture » s'amènent à grands pas, soit les 26 et 27 septembre. Cette activité se fait au niveau de la M.R.C et même de la province. Profitez-en !

Les activités d'automne reviennent également, plus nombreuses et plus diversifiées que jamais. Il y a de plus en plus de citoyens qui en bénéficient et c'est tant mieux. Ne vous gênez pas pour suggérer des activités.

À tous nos citoyens et citoyennes, puissiez-vous passer un bel automne! Sortez et profitez de cette douce période de l'année avant que vous ne soyez contraints d'enfiler bottes et mitaines. Allez voir notre Île Benoit et parcourez nos divers sentiers avant l'arrivée de la saison froide.

Nous ne saurions passer sous silence le travail exceptionnel de Billot-Vor qui a réalisé la phase 1 de notre sentier d'hébertisme et de l'entreprise Créations dans les arbres qui en a réalisé la phase 2. Un gros merci !

Nos remerciements également à nos commanditaires : L'Association des citoyens; le Club Optimiste; Québec en forme; Pays-d'en-Haut en forme et la MRC des Pays-d'en-Haut.

Nous n'aurions pu profiter des beautés de l'Ile Benoit sans les partenaires suivants que nous désirons également remercier : La famille de feu Irénée Benoit; la Fabrique Sainte-Anne-des-Lacs; Abrinord; la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement; Jour de la Terre Québec; la Fondation TD; les bénévoles qui ont participé à la plantation; le Service des Loisirs, le Service des Travaux publics et le Service de l'Environnement de la municipalité. ✶

Monique Monette Laroche

Conseil *municipal*

Monique Monette Laroche, mairesse
monique.laroche@hotmail.ca

Luce Lépine, conseillère
Loisirs, culture et vie communautaire et Finance, administration et ressources humaines
llepine.sadl@hotmail.com

Normand Lamarche, conseiller
Travaux publics et urbanisme
nlamarche@sympatico.ca

Serge Grégoire, conseiller
Environnement et sécurité publique et incendie
serge.gregoire99@gmail.com

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Travaux publics et urbanisme
jsv.sadl@gmail.com

Sylvain Charron, conseiller
Finance, administration et ressources humaines et sécurité publique et incendie
scharron.sadl@gmail.com

Sylvain Harvey, conseiller
Loisirs, culture et vie communautaire et environnement
sylvainharveysadl@gmail.com

Hommage

Hommage à une personne exceptionnelle

Madame Alice (Crispin) Roy

C'est un honneur et un grand plaisir pour nous que de vous présenter une grande pionnière très impliquée dans la vie communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs, Madame Alice Roy.

Madame Roy est en effet arrivée à Sainte-Anne-des-Lacs à l'âge de 3 ans. Sa famille s'est installée au 78, Chemin Godefroy près du Chemin Beakie. Après son mariage, Madame Roy est déménagée à Saint-Sauveur et cinq ans plus tard, en 1978, elle et sa famille sont retournés vivre à Sainte-Anne-des-Lacs. Ils ont emménagé dans une maison bâtie par les familles Crispin et Laroche, sise au 10 Chemin Godefroy, résidence où elle habite toujours.

Partager ses souvenirs de jeunesse …

Quel plaisir que d'écouter Madame Roy nous relater avec enthousiasme ses souvenirs de jeunesse, une belle jeunesse qui s'est déroulée paisiblement dans son village où elle pratiquait le patinage en hiver, sur la petite patinoire installée à l'intersection du Chemin des Lilas et du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, ainsi que la traîne sauvage et le ski sur les côtes du Chemin Beakie. Elle nous raconte également s'être rendue à l'église en carriole l'hiver et en calèche l'été.

Déjà dans ses jeunes années, Madame Crispin profitait bien de « la nature à l'état pur ». Elle aimait en effet les journées de pêche à la barbotte au lac Marois où elle se rendait avec la permission d'une famille résidant au bord du lac. Elle aimait aussi parcourir les petits sentiers juchée sur son cheval de selle.

Sur le chemin de l'école …

Madame Crispin a fréquenté l'école primaire qui était alors située à l'intersection des Chemins Beakie et Godefroy, un bâtiment qui est devenu depuis une maison privée. Elle a eu deux enseignantes, de la 1ère année à la 7e année, soit Mesdames Fortunate Aubry et Jeannine Jetté. Les 8e et 9e années se donnaient dans un bâtiment qui est devenu par la suite l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Lacs.

Gagner sa vie … en route vers le chemin du travail

Pour ceux qui connaissent bien Madame Roy, ils voient en elle une personne travaillante, dévouée et déterminée et ils ont bien raison car Madame Roy n'a cessé de demeurer active. Ainsi, dès l'âge de 14 ans, Madame Roy travaillait déjà durant les vacances scolaires dans un restaurant sis sur le Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, là où se trouve actuellement le Café de Village.

À l'âge de 16 ans, Madame Roy voyageait de Sainte-Anne-des-Lacs à Saint-Sauveur où elle travaillait en tant que couturière dans une manufacture de vêtements, travail pour le moins très exigeant. Par la suite, elle a travaillé à titre de gouvernante en résidence privée pour une famille qui habitait à Montréal et qui possédait une propriété à Sainte-Anne-des-Lacs. Madame Roy a travaillé également à la résidence privée d'un médecin de Saint-Jérôme à titre de gouvernante. La carrière de Madame Roy s'est poursuivie dans le domaine de la restauration pendant quarante-deux ans, dont quinze ans aux Rôtisseries St-Hubert en tant que serveuse, puis par la suite en tant que gérante.

De 1982 à 1985, Madame Roy a été propriétaire d'une boutique de laine à Place Rosemère. En 1984, elle a été nommée « meilleure vendeuse » de Place Rosemère ! Encore aujourd'hui, Madame Roy s'adonne au tricot alors qu'elle nous présente ses réalisations, toutes aussi originales et soignées les unes que les autres, allant des pantoufles jusqu'aux couvertures en passant par les jolies petites vestes et ce, lors de la Foire du cadeau qui se tient à l'église au mois de novembre de chaque année.

Le temps de penser aux autres …

Souriante et agréable à son entourage, débordante d'énergie de surcroît, Madame Roy trouve encore le temps de se dévouer pour les autres. Elle a en effet commencé à travailler comme bénévole auprès de l'Amicale des Aînés en 1994 à titre de secrétaire-trésorière. Elle devait tenter cette expérience pour un an mais elle y est encore aujourd'hui !

Après avoir connu les joies de la maternité en donnant naissance à trois filles, Madame Roy a connu par la suite les joies d'être grand-mère et même arrière-grand-mère car elle peut chérir ses deux petits-fils et son arrière-petite-fille âgée de près de 2 ans.

Suzanne Perras

Administration et sécurité publique

SOS Minous!!

Nous recevons de nombreux appels à la municipalité concernant des chats errants. Cette situation a pris de l'ampleur avec la période des déménagements alors que beaucoup de chats sont malheureusement abandonnés. Ces pauvres bêtes, en plus de chercher eau et nourriture deviennent ainsi la proie des coyotes ou des pécans.

Pour ceux et celles qui décideraient de recueillir un de ces chats perdus ou abandonnés, nous vous rappelons l'importance de les faire stériliser. Ce geste revêt la plus haute importance quand on sait que la SPCA de Sainte-Agathe (desservant la région des Laurentides) a présentement au-delà de deux cents chats et qu'elle ne peut en accueillir davantage.

Bien faire LE TRI

Nous recevons souvent des appels de citoyens étonnés que leur poubelle à déchets n'ait pas été vidée de son contenu.

Ceci se produit quand :

- Ils se servent de leur bac vert en guise de poubelle;
- Leur poubelle ou boîte de bois destinée à recevoir leurs sacs contient autre chose que des déchets domestiques. À titre d'exemple si vous déposez des bouts de tapis ou un vieux grille-pain avec vos ordures, les éboueurs n'effectueront pas la cueillette.

Un système d'alarme, oui mais…

Saviez-vous que les alarmes d'intrusion et d'incendie représentent la majorité des interventions du service de police et du service de sécurité incendie? Chaque année, pas moins d'une centaine de fausses alarmes requièrent le déplacement des services d'urgence inutilement.

Deux causes importantes ont été recensées, la première est le manque de vigilance surtout lorsque des travaux de rénovation sont réalisés et que la poussière génère une alarme d'incendie. Lorsque des travaux de sablage sont nécessaires, il importe de protéger les détecteurs de fumée afin d'éviter que ces derniers soient endommagés et qu'ils signalent une fausse alarme. La deuxième cause est associée au mauvais entretien du système d'alarme. En effet, nous recommandons une vérification complète de votre système tous les deux ans par un technicien qualifié afin de vous assurer que les composantes sont toujours adéquates et fonctionnelles.

Un système d'alarme bien entretenu peut se révéler un atout pour la protection de votre famille. Ne négligez pas son entretien. Nous vous rappelons que si vous possédez un système d'alarme, celui-ci doit être enregistré auprès de la municipalité.

Culture

FOIRE DU CADEAU 2014 le samedi 22 novembre de 10h à 17h et le dimanche 23 novembre de 10h à 16h.

Pour une septième année, le 22 novembre de 10h à 17h ainsi que le 23 novembre de 10h à 16h au Centre communautaire et culturel de Sainte-Anne-des-Lacs, quelque 35 exposants offriront leurs créations (tricots, bougies, savons, poupées, cartes, coussins, bijoux, peintures, etc.) Des trouvailles à profusion juste à temps pour la période des Fêtes.
Nous sommes toujours à la recherche d'exposants locaux.
Informez-vous auprès de votre Service des Loisirs.

BIBLIOTHÈQUE

Journées de la culture

Heure du conte :
Le vendredi 26 septembre à 10h à la bibliothèque, pour les tout-petits de 3 à 5 ans. Réservation sur le site de la municipalité ou sur place.

Semaine des bibliothèques publiques du Québec : du 18 au 25 octobre 2014

Concours local de votre bibliothèque. Durant tout le mois d'octobre, à chacune de vos visites, nous vous remettrons un coupon de participation pour nos tirages. Le concours est ouvert à tous, jeunes et adultes.

Surveillez nos coups de cœur!

De nouveaux titres à tous les mois, afin de maintenir notre collection à jour. N'hésitez pas à venir nous voir; vous y serez agréablement surpris.
Fréquentez votre bibliothèque, c'est économique et écologique !

Rencontre d'auteur avec Monsieur Gleason Théberge

Le club de lecture de Sainte-Anne-des-Lacs, en collaboration avec la bibliothèque, recevra Monsieur Gleason Théberge. Il viendra nous initier à la lecture et à l'écoute de la poésie. Cette rencontre aura lieu à la bibliothèque le lundi 27 octobre à 19h30. Bienvenue à tous! Confirmez votre présence par courriel (clubdelecturesadl@gmail.com) ou par téléphone au 450 224-2675, poste 300.

Service Wifi

Même si la bibliothèque est fermée, le service Wifi est disponible tous les jours de 6h à 23h sous notre auvent ou aux abords de la bâtisse. Mot de passe affiché sur la porte.

CLUB de PLEIN AIR
SAINTE-ANNE-DES-LACS
www.pleinairsadl.org

Protégeons notre nature et son environnement, respectons-les.

Notre terrain de jeu naturel est extraordinaire. Avec l'aide des membres et des propriétaires, contribuez et aidez à votre façon à le garder en santé et sécuritaire.

Votre participation et implication sont importantes afin de sauvegarder, baliser et entretenir les sentiers prévus au plan d'action local, ainsi que de préserver et développer des sentiers conformément au plan directeur de Sainte-Anne-des-Lacs.

Nous travaillons fort à garder nos pistes.

Rappelez-vous que l'utilisation des pistes est un immense privilège accordé par les propriétaires.

Joignez-vous à nous !

www.pleinairsadl.org

Loisirs

Bon voisin, Bon œil

SUR LE CHEMIN DES PIVOINES

Récemment, des résidents du chemin des Pivoines ont adhéré au programme de protection du voisinage « Bon voisin, bon œil ».

Il s'agit d'un regroupement de citoyens et citoyennes qui, en collaboration avec leur service de police, sont déterminés à mettre en place des moyens de réduire les risques de vols par effraction en mobilisant les résidents de leur quartier.

Qui peut contribuer à un programme de protection du voisinage?

Les citoyens et citoyennes d'une même collectivité.

Pour toute information additionnelle, consultez

http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/programmes/bon-voisin-bon-oeil-prevenir-criminalite.jsp

Sergente Julie Côté
Coordonnatrice locale en police communautaire - Sûreté du Québec
MRC des Pays-d'en-Haut

les journées de la culture

À Sainte-Anne-des-Lacs, le samedi 27 septembre au Centre culturel et communautaire (église)...

La culture au cœur du village!

Vendredi le 26 septembre 2014
10h à 11h : heure du conte – à la bibliothèque (3-5 ans)
(inscription obligatoire au www.sadl.qc.ca)

Samedi 27 septembre 2014
9h : Exposition de peinture et de photos

10h à 10h50 : Spectacle Un mystérieux colis (3 - 8 ans)

11h15 : Atelier de marionnettes parents/enfants.

14h : Atelier du journal créatif

19h : Spectacle et grignotines de Joyce Nsana et son band.

Dimanche 28 septembre 2014
Midi à 15h : Journée porte ouverte à l'Église de Sainte-Anne-des-Lacs

Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut

Vous avez des enfants de 0 à 5 ans? Vous désirez participer à des activités et créer des liens avec des parents vivant les mêmes choses que vous? Ne cherchez plus et communiquez avec la Maison de la Famille des Pays-d'en-Haut. Dans une atmosphère de détente et de plaisir, nous offrons des services et des activités qui visent à reconnaître les forces et le potentiel de chacun, afin d'aider à mieux vivre les hauts et les bas du quotidien. Au programme : ateliers, yoga, conférences, activités spéciales, sorties, halte-garderie et plus encore.

Pour aussi peu que 20 $ par année, vous bénéficiez de nombreux avantages dont l'opportunité de participer gratuitement à presque toutes les activités offertes par l'organisme. Pour connaître la programmation en cours, appelez le 450 229-3354 ou visitez le www.maisondelafamille.com.

La Journée de la famille VERTE

Concours

Renommons la Journée de la famille verte – envoyez-nous vos propositions par courriel à jlaporte@sadl.qc.ca

ORGANISMES *et implication citoyenne*

L'AMICALE DES AÎNÉS

Venez nous voir tous les mardis à partir du 16 septembre de 13h à 17h30 à l'hôtel de ville. Parties de cartes, cours de danse, sorties, souper de Noël et de fin d'année, etc. Pour devenir membre, le coût est de 20 $ par année. Infos : André Beaudry, 450 224-5347.

ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES PAYS-D'EN-HAUT

La Santé Amicale de Sainte-Anne-des-Lacs vous invite à vous présenter à l'hôtel de ville le lundi 8 septembre 2014 de 9h30 à 11h30 pour faire prendre votre tension artérielle et, si vous le désirez, pour un test de dépistage du diabète. Deux infirmières bénévoles seront sur place pour rencontrer les gens. C'est un service GRATUIT de l'Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut ainsi que de la pharmacie Jean Coutu de Saint-Sauveur. Infos : André Beaudry, 450 224-5347.

CLUB OPTIMISTE

31 octobre : l'Halloween
13 décembre : la Guignolée
14 décembre : dépouillement d'arbre de Noël.
Inscription requise sur le site internet de la municipalité, www.sadl.qc.ca ou contactez Julie Dussault au 450 224-0294.

NOUVELLE INFRASTRUCTURE DE LOISIRS - Modules d'hébertisme et sentier découverte

Suite au lancement officiel de la phase 1, soit les modules d'hébertisme le 5 juillet dernier, la municipalité aimerait inviter les citoyens à découvrir la phase 2 du projet, soit le sentier découverte.

La municipalité désire également remercier ses partenaires qui ont permis de réaliser ce projet : L'association des citoyens de Sainte-Anne-des-Lacs, le Club optimiste de Sainte-Anne-des-Lacs, Québec en forme, Pays-d'en-Haut en forme et la MRC des Pays-d'en-Haut.

L'accès à ce sentier s'effectue à l'arrière du terrain de balle-molle.

À SAINTE-ANNE-DES-LACS des ateliers méli-mélo sont maintenant offerts.

Ateliers de stimulation globale destinés aux enfants de 3 à 5 ans et visant à donner un répit aux parents. 10 ateliers de 3 heures à raison d'une rencontre par semaine. Les ateliers reviendront dès cet automne au sous-sol de l'église. Dates à venir, pour une préinscription téléphonez-nous !

REPAS COMMUNAUTAIRES

À tous les premiers mercredis du mois, de septembre à juin, venez partager un bon repas complet dans une ambiance conviviale. Contribution volontaire de 3 $.Vous êtes invités de 11h30 à 13h à l'hôtel de ville de Sainte-Anne-des-Lacs. Cette activité s'adresse à tous. Pour toute information, contactez Monsieur André Beaudry au 450 224-5347 ou 450 224-2675, poste 225.

Concours de photos 2014

Voici les gagnants : 1er et 2e prix : Dominique Malo, 3e prix : Nicole Granger

1

2

3

Félicitations aux gagnants!

PROGRAMMATION *des cours*

1- **HDV : L'hôtel de ville**
2- **Église SADL : L'église de Sainte-Anne-des-Lacs**

COURS POUR adultes

PHOTOGRAPHIE niveau 1

Pour débutant à intermédiaire. Rudiments, composition, profondeur de champ, vitesse d'obturation et différents ateliers pratiques. Les élèves qui possèdent des appareils qui ne sont pas réflexes peuvent éprouver certaines difficultés avec quelques exercices.

Les mardis du 16 sept. au 21 oct. de 19h à 21h
à l'HDV[1].
Coût : 120 $.
Prévoir 10 $ pour l'achat du manuel de cours.
Professeur : Julie Dussault

PHOTOGRAPHIE niveau 2

Vous avez suivi le cours niveau 1 et vous avez envie de pousser plus loin vos connaissances en photographie, le cours de photographie niveau 2 vous amènera à maîtriser des effets spéciaux impressionnants, approfondir vos connaissances dans un logiciel de traitement de l'image, comprendre et réaliser des HDR.
Pré-requis : le cours de photographie niveau 1 ou une bonne connaissance en photo, un appareil photo numérique réflexe et un ordinateur portable.

Les jeudis du 17 sept. au 22 oct., de 19 h à 21 h à l'HDV[1].
Coût : 120 $.
Prévoir 10 $ pour l'achat du manuel de cours.
Professeur : Julie Dussault

VINIYOGA thérapeutique

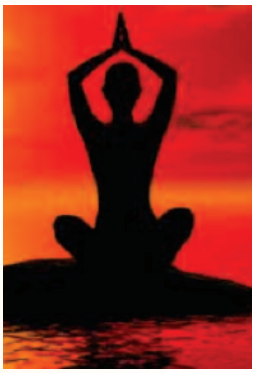

Ce cours propose plusieurs postures de yoga liées à la respiration pour débutant et intermédiaire. Favorise la détente des muscles et des articulations. Assouplit et fortifie le dos.
Matériel requis : tapis de yoga.

Les lundis du 15 sept. au 1er déc. de 19 h à 20 h 15 à l'église de SADL[2].
(relâche le 13 octobre)
Coût : 140 $ / cours
Professeur : Lise Maltais

ZUMBA ET PI-YO-PHYSIQUE

Un mélange parfait. Danse sur les rythmes latins et mise en forme (Pilates, yoga, conditionnement physique)
Matériel requis : tapis de yoga.

Les lundis du 15 sept. au 24 nov. de 9h à 10h (relâche le 13 octobre - reporté au 14 octobre)
Les mercredis du 17 septembre au 26 novembre de 9h à 10h

À l'église de Sainte-Anne-des-Lacs
Coût : 110 $ pour un cours
190 $ pour deux cours
Professeur : Hildegard Hintz

Procédure d'inscription

Inscriptions
*Les inscriptions en ligne débuteront le 11 août. Les inscriptions en personne débuteront le 13 août. Vous avez jusqu'au **5 septembre** pour vous inscrire à toutes nos activités, soit au www.sadl.qc.ca ou en personne au Service des Loisirs. L'inscription en ligne vous permettra de consulter vos reçus et de les conserver pour vos Impôts. Aucune inscription ne sera prise par les professeurs.*

Tarification
La tarification pour les non-résidents est de 10 % de plus pour chaque cours.

Mode de paiement
*Après avoir complété votre inscription en ligne, veuillez nous faire parvenir un chèque à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs, Québec, J0R 1B0 **DATÉ DU 5 SEPTEMBRE 2014.** Vos chèques seront encaissés dans la semaine du 8 septembre.*

Remboursement
Il est possible d'obtenir un remboursement si une demande écrite est transmise au Service de la comptabilité au moins sept jours avant le début des activités. Des frais de 20 $ seront exigés. Aucun remboursement après le début des cours, sauf en cas d'incapacité médicale; dans un tel cas, sous présentation d'un certificat médical, les frais d'inscription seront remboursés au prorata des cours suivis et des frais de 20 $ seront retenus.

Vous aimeriez suivre un cours mais il n'est pas offert à Sainte-Anne-des-Lacs? Nous avons maintenant des ententes intermunicipales afin que vous puissiez profiter d'une plus grande offre de cours.

Si vous ne trouvez pas de cours à votre goût à Sainte-Anne-des-Lacs, faites-nous en part! Nous sommes toujours à la recherche de nouveauté !

1- HDV : L'hôtel de ville 2- Église SADL : L'église de Sainte-Anne-des-Lacs

YOGA FACILE

Pour réduire la douleur, la raideur et la fatigue (arthrite, etc.) et améliorer le tonus musculaire et la solidité des os. Échauffement doux et postures adaptées (debout, assis, couché).
Matériel requis : tapis de yoga.
Les lundis du 15 sept. au 24 nov. de 10h15 à 11h15
(relâche le 13 octobre - reporté au 14 octobre)
À l'église de SADL[2] de 10h15 à 11h15
Coût : 110 $
Professeur : Hildegard Hintz

COURS D'AQUARELLE

Portion démonstration et portion pratique permettant aux participants d'apprendre et d'approfondir les nombreuses techniques de l'aquarelle en réalisant des tableaux dans des styles différents et sur des sujets variés. Une liste de matériel sera remise lors du premier cours.
Les lundis du 15 sept. au 8 déc. (Relâche le 13 octobre) de 9 h à midi (débutant/intermédiaire) et de 13 h à 16 h (intermédiaire / avancé)
Les jeudis du 18 sept. au 11 déc. de 9 h à midi (relâche le 6 novembre) (intermédiaire/avancé) et de 13 h à 16 h (intermédiaire / avancé) à l'HDV[1].
Coût : 230 $
Professeur : Renée Dion

COURS D'ANGLAIS NIVEAU 1

Il serait simple d'aller sur Internet et de trouver un site qui peut nous offrir des apprentissages de la langue anglaise. Toutefois, ce que je souhaite apporter à mes étudiants est une occasion de PARLER et d'ÉCHANGER, donc faire parler mes élèves dans une atmosphère de jeux et de convivialité est ce que je privilégie.
Matériel requis : livre de cours au coût de 35 $ payable auprès du professeur.
Les mercredis du 17 sept. au 19 nov. de 19h à 21h à l'hôtel de ville
Coût : 90 $
Professeur : Marie-Ève Lauzon

COURS D'ANGLAIS NIVEAU 2

Ce cours s'adresse aux gens qui ont suivi le cours niveau 1 ou qui ont un niveau d'anglais intermédiaire.
Matériel requis : livre de cours au coût de 35 $ (si vous n'avez pas suivi le niveau 1) payable auprès du professeur.
Les jeudis du 18 sept. au 20 nov. de 19h à 21h à l'hôtel de ville
Coût : 90 $
Professeur : Marie-Ève Lauzon

COURS D'ESPAGNOL NIVEAU 1

Ce cours est axé sur l'apprentissage en parlant et échangeant, donc ce n'est pas un cours magistral. Vous y trouverez des jeux et des activités qui vous permettront d'apprendre tout en ayant du plaisir !
Matériel requis : livre de cours au coût de 35 $ payable auprès du professeur.
Les mardis du 16 sept. au 18 nov. de 19h à 21h à l'hôtel de ville
Coût : 130 $
Professeur : École de langues Bilangue

COURS D'AUTOMASSAGE

Afin d'améliorer une blessure, un traitement contre la douleur et/ou la raideur ou d'avoir tout simplement envie de relaxer, l'automassage devient pour tous une méthode efficace, facile à exécuter presque en tout temps et en tous lieux et elle est peu coûteuse. Par quelques méthodes simples de massage, de réflexologie, de techniques de soins asiatiques comme l'acupuncture sans aiguilles et la technique coréenne des mains, il est possible de faire disparaître les maux, du moins les diminuer considérablement en se massant soi-même. Ces automassages, qu'ils soient faits avec les mains, avec des balles ou avec de petits rouleaux énergisants, sur les pieds, les mains, le corps ou la tête, ils nous procurent bien souvent le soulagement tant désiré.
Les mardis du 16 sept. au 4 nov. de 19h à 20h à l'hôtel de ville
Coût : 120 $
Professeur : Dominique Dumont

COURS POUR enfants

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

3 et 5 ans et 6 à 8 ans

Pour l'éveil des habiletés physiques telles que l'équilibre, la force et la souplesse, ce cours réunit tous les éléments de base de la gymnastique au sol. Cet apprentissage est fait par le jeu, le chant et la danse.
Les samedis du 20 sept. au 22 nov. de 9h à 10h (3 à 5 ans)
et de 10h à 11h30 (6 à 8 ans)
À l'église de Sainte-Anne-des-Lacs
Coût : 125 $ (3 à 5 ans) - 175 $ (6 à 8 ans)
Professeur : Martine Mongrain

GARDIENS AVERTIS 11 ans et plus

Ce cours vise à offrir les connaissances et les compétences nécessaires aux futurs gardiens d'enfants. Attestation de la Société canadienne de la Croix-Rouge. Manuel et petite trousse de premiers soins fournis.
Matériel requis : une poupée ou un toutou.
Le dimanche 2 novembre de 8h30 à 16h30 à l'hôtel de ville
Coût : 45 $
Professeur : Élaine Paquette

ENTENTE *intermunicipale*

Une entente intermunicipale entre les municipalités de Morin-Heights, Piedmont, Saint-Adolphe-d'Howard, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-Sauveur permet aux citoyens de ces six municipalités de s'inscrire aux activités offertes dans cette entente, sans aucune tarification non-résident.

ACTIVITÉS OFFERTES DANS L'ENTENTE

Adultes

Anglais : Sainte-Anne-des-Lacs
Aquarelle (débutant) : Sainte-Anne-des-Lacs
Atelier d'écriture pratique sur le vif (débutant et intermédiaire) :
Saint-Adolphe-d'Howard
Bridge (cours débutant) : Saint-Sauveur
Chant : Morin-Heights
Danse à claquettes : Morin-Heights
Danse écossaise : Morin-Heights
Danse gitane : Piedmont
Danse orientale (baladi) : Piedmont
Écriture niveau 1 : Saint-Adolphe-d'Howard
Écoute ton corps (atelier de mieux-être) : Sainte-Adèle
Espagnol (débutant) : Sainte-Anne-des-Lacs
Espagnol (niveaux 1 et 2) : Morin-Heights, Sainte-Adèle
Forme plus (extérieur) : Piedmont
Informatique (cours variés) : Saint-Sauveur
Italien (niveaux 1 à 3) : Morin-Heights
Flamenco : Morin-Heights
Mise en forme et mieux-être : Piedmont, Saint-Sauveur
Peinture (huile et acrylique) : Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Sauveur
Pilates : Piedmont
Qi Gong Wu Tang : Sainte-Adèle
Taï-chi-chuan : Saint-Sauveur
Tam-Tam (débutant) : Saint-Sauveur
Tap Clap Cardio : Saint-Adolphe-d'Howard
Vitrail : Saint-Adolphe-d'Howard
Wu Style Tai Chi Chuan : Morin-Heights

Enfants

Atelier éducatif : Piedmont
Broadway Time (comédie musicale) : Morin-Heights
Chant : Morin-Heights, Saint-Sauveur
Chant et initiation au théâtre : Sainte-Adèle
Danse créative (3-5 ans) : Saint-Adolphe-d'Howard
Danse Hip-Hop (6-8 ans), (9-11 ans) : Saint-Adolphe-d'Howard
Danse écossaise : Morin-Heights
Éveil musical : Saint-Sauveur
Gardiens avertis : Morin-Heights (cours bilingue), Sainte-Anne-des-Lacs
Gymnastique : Sainte-Anne-des-Lacs
Judo : Saint-Sauveur
Mini gigote : Sainte-Adèle
Peinture décorative (5 à 7 ans), (8 à 11 ans) : Saint-Adolphe-d'Howard
Piano : Saint-Sauveur

Parents-enfants

Yoga : Morin-Heights

Pour information

Morin-Heights :	450 226-3232, poste 111 www.morinheights.com
Piedmont :	450 227-1888, poste 223 www.piedmont.qc.ca
Saint-Adolphe-d'Howard :	819 327-2626 www.stadolphedhoward.qc.ca
Sainte-Anne-des-Lacs :	450 224-2675, poste 262 www.sadl.qc.ca
Sainte-Adèle :	450 229-2921, poste 244 www.ville.sainte-adele.qc.ca
Saint-Sauveur :	450 227-2669, poste 420 www.ville.saint-sauveur.qc.ca

Travaux publics

La Journée de la famille VERTE

Concours
Renommons la Journée de la famille verte – envoyez-nous vos propositions par courriel à jlaporte@sadl.qc.ca

L'ÉCOCENTRE de Saint-Sauveur

2125, chemin Jean-Adam, Saint-Sauveur
Téléphone : 450 227-2451

Le service de l'Écocentre est entièrement gratuit et ouvert seulement aux résidents et aux propriétaires de bâtiments résidentiels de Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Sauveur, Piedmont et Morin-Heights. Une preuve de résidence ou de propriété acceptée : permis de conduire ou compte de service ou bail de location accompagné d'une pièce d'identité.

MATÉRIAUX DE RÉNOVATION

Le service de conteneur à matériaux secs est destiné à desservir la clientèle résidentielle qui effectue des travaux de rénovation. Pour les constructions neuves ou les agrandissements, nous vous invitons à contacter une entreprise de location de conteneurs pour disposer de vos résidus. N'oubliez pas de vérifier d'abord si vous devez obtenir un permis de votre municipalité avant de débuter vos travaux.

TRIER POUR RECYCLER

Il est important de trier vos matériaux lorsque vous chargez votre véhicule, car vous devrez les déposer à différents endroits ou dans différents conteneurs sur le site. Sachez que des matières mises au mauvais endroit limitent le recyclage et coûtent plus cher. Alors, soyez attentifs !

Matières acceptées

Les matériaux de construction triés (bois, bardeau, gypse, brique, asphalte, béton, céramique, etc.)

- Les branches
- Les résidus verts (gazon, feuilles mortes, résidus de jardin)
- Les pneus
- Les métaux
- Les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, thermopompe, cellier, déshumidificateur)
- Les appareils électriques et électroniques
- Les matières recyclables (cartons, papiers, contenants de plastique, de verre et de métal)
- Les batteries d'auto
- Les bonbonnes de propane
- Les ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
- Les meubles, matelas et tapis
- Les résidus domestiques dangereux (piles, peinture, huile, colle, solvant, chlore, essence et tous les produits identifiés avec un octogone rouge dans lequel on retrouve un pictogramme)

Matières refusées

- Les déchets de construction non triés ou en grande quantité (plus de 100 pieds cubes)
- Les déchets domestiques
- Arbres et souches
- Les résidus dangereux industriels
- Les pneus de plus de 48 pouces
- Les résidus d'amiante
- Les carcasses d'animaux
- La terre contaminée et le matériel d'excavation
- Les armes, explosifs et munitions ★

Heures d'ouverture
1er avril au 30 novembre
7 jours/semaine
de 7 h 30 à 16 h
(fermé entre midi et 13 h)

Vous habitez SUR UN CHEMIN PRIVÉ?

Si votre résidence est située sur un chemin privé, vous devez savoir que :

- La municipalité ne fait pas l'entretien des chemins privés soit le nivelage, l'application d'abat-poussière, les réparations de ponceaux ou autres;
- Les problèmes reliés au drainage sont la responsabilité du propriétaire du chemin. Les ponceaux situés sur un chemin privé ou dans une entrée charretière sur un chemin public doivent être entretenus par le propriétaire du chemin privé ou par les résidents selon le cas. Vous êtes responsables de l'installation et de l'entretien de vos ponceaux;
- Les ordures et le recyclage sont ramassés à votre porte sur les chemins privés en bonne condition;
- Suite à une demande annuelle (au plus tard le 1er novembre) des résidents d'un chemin privé, la municipalité peut, si elle juge que l'état du chemin est acceptable, en faire le déneigement. Dans ce cas, des frais représentant 60 % des coûts seront répartis entre les résidents. Ces frais étaient de 5 382 $ du kilomètre pour l'hiver 2013-2014.
- Les chemins, comme la plupart des taxes municipales, ne sont pas répartis selon un principe d'utilisateur payeur. Ainsi, par exemple, si vous n'utilisez pas la patinoire ou la bibliothèque, vous devrez quand même payer votre quote-part. De même, le coût du déneigement est le même pour un résident qui habite près de la route 117 ou sur un chemin privé et est réparti de la même façon que pour tous les autres.
- À la demande des résidents habitant un chemin privé ou du propriétaire du chemin, le conseil municipal peut prendre en charge un chemin s'il respecte les normes de qualité des règlements municipaux. ★

Urbanisme

Êtes-vous le bon voisin?

Depuis quelques années, les exigences de la société envers son voisinage ont considérablement changé. Effectivement, la proximité des espaces de vie implique qu'une bonne entente doit régner entre voisins afin d'éviter des querelles qui n'avantagent aucun parti.

Malgré toute la bonne foi que l'on possède, on ne choisit pas son voisinage et parfois la liberté des uns se voit entachée par celle d'un autre. Pour satisfaire à ces tristes événements, une législation encadre désormais plusieurs aspects des relations et de la qualité de vie, le code civil provincial, notamment, en plus des règlements municipaux font partie de ces exemples d'encadrement.

Hormis ces lois et règlements : pratiquez-vous la discipline du bon voisinage? Voici donc quelques suggestions de bonnes habitudes simples à appliquer afin que tout se passe pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Le bruit

Si plaisant puisse-t-il être, autant il peut déplaire à certains. Le bruit est encadré par le règlement municipal régissant les nuisances. Ainsi, on recommande ceci :

> Lors d'une fête, l'utilisation de haut-parleurs ou amplificateurs est interdite. Si ces équipements sont utilisés à l'intérieur, ils ne doivent pas projeter vers l'extérieur.
>
> Lorsque vous avez des travaux à faire, ou à faire faire par un entrepreneur : renseignez-vous sur les heures pendant lesquelles des travaux bruyants peuvent être effectués, que ce soit du martèlement ou le bruit des camions.

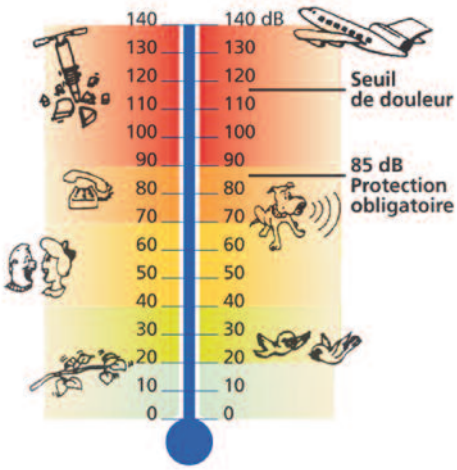

Règle générale : aucun bruit nuisant au voisinage ne peut être émis avant 7 h les jours de semaine, 9 h les jours de fin de semaine, le soir jusqu'à 23 h uniquement le vendredi et samedi et 22 h les autres jours.

Les rebuts – la propreté

Il peut être désagréable d'avoir un voisin désordonné et qui conserve des rebuts ou autres sur son terrain, désagréable certes, mais qui en grande quantité peut mener à plusieurs problématiques comme la sécurité, les odeurs ou même la création d'un foyer pour certains parasites ou autres voisins indésirables. Insectes nuisibles, ratons, moufettes sont des voisins que l'on préfère dans leur milieu naturel. Il va donc de soi que les objets conservés le soient dans un endroit prévu à cette fin, idéalement remisés et que les rebuts soient placés dans les poubelles. Autrement, tous les rebuts secs peuvent généralement être déposés à l'écocentre régional. (Écocentre : 450 227-2451)

Les animaux

Les animaux domestiques sont charmants et sympathiques. Par contre, ces compagnons ne prennent en aucun cas responsabilité de leurs actes : mais leur gardien, oui. Personne n'aime marcher dans les défections d'autrui, se faire réveiller par des aboiements ou voir ses plates-bandes gâtées par les joies destructrices de Fido. Pour prévenir toutes mésententes, un gardien doit donc prendre action. Lors de la marche, le chien doit être tenu en laisse et on garde avec soi un petit sac afin de récupérer les « cadeaux » de notre ami afin d'en disposer correctement. Sur le terrain, l'animal n'est pas libre de sortir du terrain à volonté et la nuit, on garde notre ami à l'intérieur. Ces petits conseils contribuent à ce que les joies canines ne se transforment pas en cauchemar.

Suite...

Les feux – le brûlage

En sachant que le brûlage de tous rebuts est strictement prohibé, on peut, par contre, procéder au brûlage du bois naturel et non traité et des feuilles mortes bien sèches. En plus de vous inviter au respect de votre voisinage, cette activité doit être pratiquée selon les prescriptions et principes de prévention des incendies en ayant notamment, à portée de main, un dispositif suffisant permettant l'extinction complète du feu à tout moment. De plus, il est primordial de respecter l'indice préventif de la SOPFEU disponible sur le site : www.sadl.qc.ca.

Le brûlage des feuilles mouillées produit une fumée dense qui peut être incommodante pour le voisinage. En ce sens, veillez à bien choisir le moment de la journée et vérifiez les conditions climatiques avant de procéder au brûlage. Autrement, tous les résidus verts peuvent être déchiquetés et éparpillés sur place générant ainsi un humus renouvelable, enrichissant la croissance des végétaux.

La vidange des piscines

Vous n'êtes pas sans savoir que l'eau de votre piscine est maintenue en santé, souvent par des additifs chimiques ou décontaminants, tels le chlore ou le brome parmi les plus populaires. Ces produits doivent être manipulés avec soin et cela inclut également leur phase d'élimination. Ainsi, le traditionnel « back-wash » ou nettoyage de l'élément filtreur, ou toute autre vidange, génère un rejet dans l'environnement. Ces rejets peuvent donc contenir des résidus de chlore ou brome. Pour limiter ainsi les dommages à l'environnement et les nuisances au voisinage, voici quelques conseils simples :

Si vous décontaminez au chlore :

Avant d'effectuer la vidange, laissez l'eau de la piscine tourner pendant environ 7 jours. Le chlore, étant en partie volatile, s'évaporera et vos rejets s'en retrouveront ainsi moins nocifs.

Si vous décontaminez au brome :

Laissez tourner l'eau 7 jours avant la vidange. Par contre, le brome est moins soluble que le chlore. Donc, il restera des traces lors du rejet. Ainsi, pour éviter des zones de concentration, faites une rotation annuelle des endroits où les eaux sont rejetées.

Finalement, dans tous les cas, assurez-vous que les eaux rejetées n'affectent pas négativement votre propriété, une propriété voisine ou l'environnement et ne crée pas de foyer d'érosion.

La circulation et le stationnement

La voie publique est un espace à partager. En ce sens, chacun doit y mettre du sien afin que nos chemins demeurent sécuritaires. Le respect de la signalisation en matière de vitesse est primordial. Enfin, le stationnement sur la voie publique est interdit à Sainte-Anne-des-Lacs. Si vous effectuez des travaux, veillez à ce qu'ils s'effectuent en totalité sur votre terrain. S'il vous est impossible de vous entendre avec un voisin, que ce soit pour le stationnement ou le dépôt de matériaux, vous pouvez déposer une demande d'occupation du domaine public pour la durée des travaux.

Enfin, toutes bonnes relations nécessitent une dose d'effort ainsi qu'une dose de tolérance.
Pour plus d'informations, consultez votre conseiller légal ou communiquez avec le Service de l'Urbanisme qui pourra vous informer sur les règlements municipaux en vigueur.

Environnement

ASEPTISER OU ENRICHIR NOS TERRAINS ?

Histoire de feuilles mortes

Avez-vous observé comment la nature est bien faite et même encore plus : elle est PARFAITE ! Selon les lunettes que l'on porte, l'arrivée de l'automne peut nous désenchanter - (car bye bye l'été jusqu'à l'année prochaine) ou elle peut aussi nous accabler avec les corvées concernant la fermeture de notre terrain. Effectivement, l'automne est une période de grande occupation.

Soyez convaincus, il y a les rituels du raclage qui sont si colorés, si odorants et si amusants, surtout s'il y a des enfants. Mais comment se débarrasser des 1001 feuilles mortes qui ne cessent de tomber jusqu'à la fin de l'automne sur notre terrain?

Les mettre dans des sacs orange, transparents et/ou en papier ? Cette pratique est ordinaire et révolue. De plus, les sacs remplis de feuilles déposés au bord du chemin ne seront pas ramassés par les éboueurs car cela n'est tout simplement pas dans leur mandat.

Les brûler? Attention au brûlage des feuilles encore mouillées! La fumée engendrée pourrait indisposer votre voisinage et vous-même! N'oublions pas que le bon voisinage est important.

Alors, ce tapis de feuilles mortes qu'en ferons-nous? Tout simplement en laisser une partie au sol et le reste dans nos petits boisés privés. Vraiment sérieusement ! Facile, efficace pour gagner du temps mais principalement pour enrichir naturellement notre écosystème forestier.

Ainsi, on favorise le maintien de l'équilibre environnemental. Le matériel végétal initial vivant qui tombe à la surface du sol comme les feuilles mortes devient la matière organique. De la sorte, le processus de décomposition essentiel à la composition de l' humus forestier et/ou de la litière forestière débute. Du quoi?

De l' humus forestier, cette couche superficielle qui correspond aux fragments de végétaux demeurés au sol (feuilles mortes, aiguilles, tiges, racines, bois, écorce, branchages, graines, pollen, etc). Toute cette matière organique sera transformée par les organismes bienfaiteurs comme les bonnes bactéries, les champignons et la diversité de la faune du sol (appelée pédofaune) en sécrétant des enzymes. L'humus forestier se rapporte à la zone de transition où se fait cette incorporation de la matière organique nouvellement déposée au sol. La matière organique est à la base de l'humus forestier. À quoi ça sert?

Les services écologiques sont de première importance puisque par la présence de l'humus forestier, très riche en carbone organique de par sa nature et son mode de fonctionnement, intègre les notions d'amendement indispensable à l'équilibre naturel de notre environnement. L'humus conditionne la mobilisation des éléments nutritifs nécessaires à la vie des végétaux. Donc, elle est d'autant plus favorable à la nutrition minérale et azotée des arbres qu'aux jeunes semis de toutes les strates de végétaux.

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU FONCTIONNEMENT D'UN ÉCOSYSTÈME FORESTIER

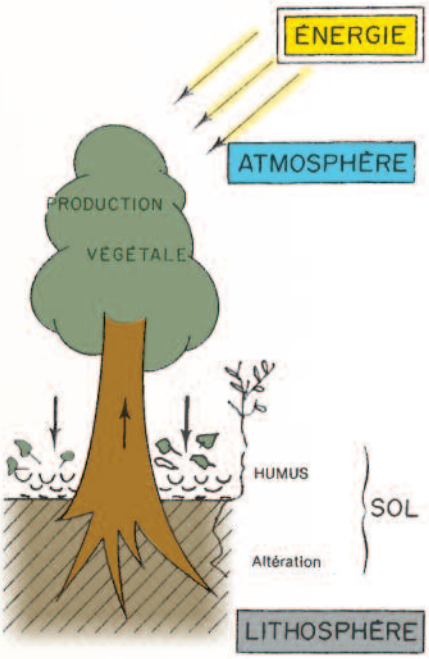

L'humus forestier est cette couche de sol supérieure créée et entretenue par la décomposition de la matière organique. Pour cela, il faut des feuilles mortes sur le sol !

Extraordinairement, c'est dans l'humus que prend racine toute vie et c'est à l'humus que retourne toute vie !

Alors que ferez-vous avec votre feuillage? ✶

Suite ...

Érosion, sédimentation, eutrophisation : un trio redoutable!

Saviez-vous que...

Les taux d'érosion associés aux activités de construction résidentielle peuvent être 2000 fois plus élevés que ceux mesurés normalement en forêt!

(Source : Détermination d'objectifs relatifs à la réduction des charges d'azote et phosphore et de matières en suspension dans les bassins versants prioritaires- MDDEP 2005). MDDELCC

À eux trois, ces mots résument bien le défi posé dans nos bassins versants soumis à une urbanisation croissante. Il suffit de sortir par une forte pluie et d'observer les fossés et les cours d'eau. L'érosion creuse les talus et les sols non stabilisés, tandis que les fossés et les cours d'eau transportent les sédiments vers les lacs accélérant ainsi leur vieillissement prématuré (eutrophisation). Ces processus sont naturels mais sont grandement affectés par la mise à nu des sols, notamment sur les chantiers de construction ou lors de modifications du couvert végétal. Un contrôle efficace de l'érosion doit être mis en place avant le remaniement des sols. Ainsi exposés, ils se dégraderont rapidement s'ils ne sont pas stabilisés avec des herbacées. Il est beaucoup plus facile et moins onéreux d'agir avant que la couche végétale organique ne disparaisse. Un sol fortement érodé est complexe à stabiliser et nécessite la pose de matelas anti-érosion pour protéger l'aménagement fraîchement végétalisé. Agir avant, c'est maintenir le couvert végétal, poser des barrières à sédiments ou des bottes de paille pour maintenir les particules de sol sur le site! D'autres facteurs comme l'imperméabilisation des sols et des drainages inadéquats accélèrent le ruissellement. Les sédiments transportés sont chargés de nutriments et de contaminants qui, une fois dans les milieux aquatiques, participent à leur eutrophisation et à la prolifération de plantes indésirables. Même si vous êtes loin d'un milieu hydrique, le fossé en aval de votre propriété se chargera de transporter les sédiments. Alors, sentons-nous tous concernés!

Comparons avec un milieu boisé : l'eau de pluie est ralentie par le couvert forestier; les herbacées au sol ou l'humus freinent le ruissellement, permettant ainsi l'absorption des nutriments par les végétaux en place. Des solutions simples et efficaces existent. A l'échelle d'un bassin versant, le maintien du couvert forestier est l'approche la plus pertinente pour réduire l'apport de sédiments dans les milieux aquatiques. Les arbres disposent d'un système racinaire très développé qui leur permet de capter des quantités importantes de nutriments et contaminants. Les feuilles mortes en place reconstituent l'humus forestier. Bien sûr, il est aussi temps de penser à la relève! La replantation systématique avec des arbres indigènes devrait être à privilégier si la régénération préétablie est absente.

Maintenant qu'on a réussi à garder le plus possible l'eau dans la zone végétalisée et arborescente de notre terrain, regardons ensemble quelle recette se concocte dans les fossés ! Bien souvent de fortes pluies emportent leur lot de contaminants et de fertilisants (oups…) vers les fossés. Les nutriments et les matières en suspension se mélangent aux particules de sol et voyagent jusqu'au prochain cours d'eau qui les transportera gratuitement et efficacement jusqu'au lac! La grande majorité des nutriments arriveront à destination où ils pourront se sédimenter au fond du lac et nourrir les plantes aquatiques ou malheureusement parfois, faire le bonheur des algues bleu-vert. Pour ne pas en arriver à ces conclusions, chaque geste positif dans le bassin versant est à encourager : maintien du couvert forestier, rive végétalisée, système septique efficace et non polluant… Quant à la végétation présente dans la partie supérieure du fossé, elle doit être maintenue pour limiter l'érosion et seul le tiers inférieur du fossé et les ponceaux sont entretenus pour éviter tout débordement. Passer la tondeuse ou la débroussailleuse dans le fossé devant votre propriété est inutile et dommageable, d'autant plus que certains cours d'eau empruntent sur une courte distance les fossés! Le maintien d'herbacées hautes limite aussi la prolifération de l'herbe à poux et les essences envahissantes.

Alors, jouons au jardinier paresseux et disons-nous que les belles fleurs sauvages et les herbes folles qui poussent dans le fossé contribuent à préserver le lac qu'on voit au loin!

Sédimentation

Érosion majeure

Érosion des sols

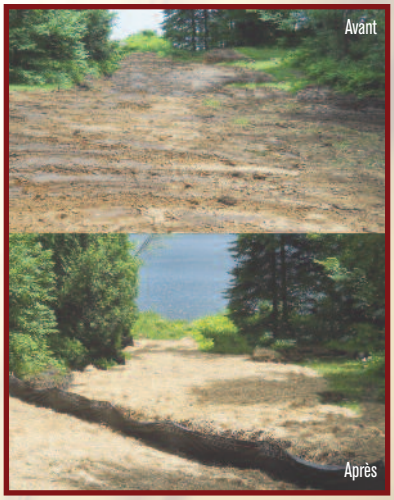
Avant

Après

HÔTEL DE VILLE

773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs Qc JOR 1B0
450 224-2675 www.sadl.qc.ca

Monique Monette Laroche, mairesse
450 224-2675, poste 258 monique.laroche@hotmail.ca

Jean-François René, directeur général
450 224-2675, poste 223 d.g@sadl.qc.ca

Alain Charbonneau, directeur du service d'incendie
450 224-2675, poste 227 acharbonneau@manaction.ca

Christian Goyette, directeur de l'urbanisme par intérim
450 224-2675, poste 224 cgoyette@sadl.qc.ca

Jacqueline Laporte, directrice de l'environnement
450 224-2675, poste 226 jlaporte@sadl.qc.ca

Yves Latour, directeur des travaux publics
450 224-2675, poste 228 ylatour@sadl.qc.ca

Manon Des Lauriers, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire par intérim
450 224-2675, poste 225 loisirs@sadl.qc.ca

Bibliothèque
450 224-2675, poste 300 biblio26@crsbpl.qc.ca

Erratum

La photo du chevreuil de la dernière parution provenait de :
François Campeau

L'ÉTOILE
Conception graphique et impression :
Caméléon Publi-Design

VÉLOCITÉ
TRAJET CYCLABLE
Pays-d'en-Haut

APRÈS-VOUS!

VÉLOCITÉ favorisera les déplacements **sécuritaires** et **conviviaux** à vélo, contribuera aux modes de transports **actifs** sur le territoire et permettra de rejoindre des clientèles aux besoins diversifiés.

La construction de ce trajet cyclable de **11 km** a débuté le 20 mai dernier. Se déroulant principalement à **Piedmont** et à **Saint-Sauveur**, la première phase des travaux se terminera à la fin de l'été 2014 et la seconde phase, à **Morin-Heights**, sera réalisée en 2015.

POUR TOUT SAVOIR SUR LE TRAJET CYCLABLE VÉLOCITÉ

TRAJET-VELOCITE.CA

MRC des PAYS-D'EN-HAUT

Municipalité de **Sainte-Anne-des-Lacs**
www.sadl.qc.ca | 450 224-2675

50%
BIOGAZ
Imprimé sur papier Cascades Rolland Opaque50